

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue **le lundi 7 novembre 2022 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement 2275 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)*.

Montréal, le 25 octobre 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate